



## Litige avec station service

-----  
Par Aurelie972

Bonjour,

Je vis en Martinique et ici, ce sont les pompistes qui nous servent en carburant.

Je roule avec un Duster 1.5 DCI 110.

Samedi 16 janvier peu avant 14 heures 00 , je me présente à la station, mon véhicule heures est sur la réserve, je demande donc au pompiste de faire le plein en gasoil.

Alors que le pompiste a déjà lancé la distribution du carburant, je prend une odeur d'essence et simultanément le pompiste retire le pistolet et remet le compteur à zéro avant même que je puisse constater le volume inséré dans mon réservoir. Il me confirme avoir mis de l'essence au lieu du gasoil, mais comme il dit ne pas en voir mis beaucoup, il fait le plein de gasoil par dessus en disant que cela n'aura pas d'incidence.

Je fais confiance au pompiste et prend la route. Je ne roule que très peu de kilomètres pour rentrer chez moi.

Le lendemain matin vers 08 heures 30, c'est à dire moins de 24 heures après avoir fait le plein, et alors que je n'ai roulé qu'une dizaine de minutes, un gros bruit de cliquetis se fait entendre dans le moteur. Je m'arrête net, et mon véhicule ne redémarrera plus. J'ai fait appel à un dépanneur pour remorquer mon véhicule. Je me suis rendu à la station qui m'a envoyé un mécanicien pour vidanger le circuit carburant, malgré cela mon véhicule ne démarre pas.

La station se dédouane de toutes responsabilités prétextant que si la panne vient du moteur cela ne peut être du à l'erreur de carburant.

J'ai adressé un courrier en LRAR au siège caraïbes, je suis dans l'attente d'une réponse, mais je voudrais connaître mes recours.

Merci d'avance de m'avoir lu.